

**Maîtres Philippe ROMBALDI, Thomas FORT, Dominique BARTOLI, Romain QUILICHINI et
Emmanuel CELERI
Notaires Associés à AJACCIO (20000), 3 Cours Général Leclerc,**

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

COMMUNES D'URBALACONE ET DE ZIGLIARA

Suivant acte reçu par Maître Sandra FRAU, Notaire à AJACCIO, le 8 février 2022, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil concernant :

Monsieur Didier François ISTRIA, comptable, époux de Madame Brigitte Jeanne MORETTI, demeurant à MEZZAVIA (20167) Chemin d'Appietto, né à AJACCIO (20000) le 24 mai 1962, marié à la mairie d'AJACCIO (20000) le 29 juillet 1989 sous le régime de la communauté d'acquêts.

Il possède depuis plus de trente ans :

A URBALACONE (20128) une parcelle de terre cadastrée : Section A numéro 293 ldt Piovanaccio pour une contenance de 74a 28ca, une maison comprenant au sous-sol un garage avec une cave et au rez-de-chaussée une cuisine, une salle à manger et une chambre, salle de bain et WC cadastrée Section B numéro 103 ldt Chiappa pour une contenance de 01a 39ca, et le tiers indivis d'une parcelle de terre cadastrée section A numéro 320 ldt Piovanaccio pour une contenance de 17a 59ca.

A ZIGLIARA (20190) des parcelles de terre cadastrées : Section D numéro 318 ldt Pinia pour une contenance de 08a 97ca, Section D numéro 319 ldt Pinia pour une contenance de 60ca, et section D numéro 320 ldt Pinia pour une contenance de 06ha 85a 67ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 : "Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."

Adresse mail de l'étude : rombaldi.formalités@notaires.fr